Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 017_241700699-20260428-DEL2026_051-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27

Date de la convocation : 21 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :

Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Evelyne BERUSSEAU (Le Gua), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac), Madame Céline METREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua) : pouvoir à Madame Evelyne BERUSSEAU (Le Gua), Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Délibération n° DEL2026_051

Modalités de dépôt des listes - Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission de délégation de service public (CDSP)	***Assemblées***

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance d'aide à la décision qui intervient pour l'attribution des marchés publics à procédure formalisée. La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est une instance d'aide à la décision qui intervient pour l'attribution des contrats de concession de service public.

Les modalités d'élection et de fonctionnement de ces deux commissions sont régies par les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Pour la CCBM, elles sont respectivement composées :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés *(Madame la Présidente)* ;
- de cinq membres titulaires issus de l'assemblée délibérante ainsi que de cinq membres suppléants ;
- éventuellement de membres à voix consultative, sur désignation de la Présidente, dont la fonction est d'apporter un éclairage aux débats *(agents de l'EPCI, experts ou personnalités désignés par le président de la commission, comptable public, représentant du service de la concurrence de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations)*

L'élection des membres de la CAO et de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste *(liste comportant les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel)* ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

L'assemblée délibérante est chargée de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes. Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir. Toutefois, le nombre total de sièges (10) devra être pourvu.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les articles L. 1411-5, L. 1414-2, D. 1411-3 ; L. 2121-22 et L. 1414-4 du Code général des collectivités territoriales fixant les règles relatives à la composition de la CAO et de la CDSP ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de fixer les conditions de dépôt des listes afin de constituer, lors du prochain Conseil Communautaire :

- une Commission d'Appel d'Offres chargée d'examiner les candidatures, les offres et d'attribuer les marchés publics à procédure formalisée,
- une Commission de Délégation de Service Public chargée d'examiner les candidatures, les offres et d'attribuer les contrats de concession de service public ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

DÉCIDE

- de fixer les modalités de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offre et de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

 - En vue de procéder à l'élection des membres de la CAO et de la CDSP lors de la prochaine séance du conseil communautaire, les conseillers communautaires sont invités à déposer, auprès du service Assemblées et administration générale de la CCBM (administra@bassin-de-marennes.com), leurs listes de candidats pour chacune des deux commissions, **au plus tard le vendredi 29 mai 2026 avant midi**, selon les modalités suivantes :

 - **une liste de candidats titulaires et de candidats suppléants pour la commission d'appel d'offres (CAO) ;**
 - **une liste de candidats titulaires et de candidats suppléants pour la commission de délégation de service public (CDSP).**

 - Les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

 - Chaque liste devra mentionner les noms et prénoms de chaque candidat.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 017_241700699-20260428-DEL2026_061-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27

Date de la convocation : 21 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :

Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Evelyne BERUSSEAU (Le Gua), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac), Madame Céline METREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua) : pouvoir à Madame Evelyne BERUSSEAU (Le Gua), Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Désignation d'un représentant au sein de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Seudre)